



Fédération des  
**Chasseurs**  
de la **Haute-Vienne**

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 avril 2025

Le samedi 12 avril 2025, à 9 heures, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président effectuée conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur, au Pavillon de Buxerolles, boulevard Robert Schumann à Limoges.

La séance est ouverte à 9h09.

Le président Christian LAFARGE précise en début de séance que l'ensemble des échanges intervenus lors de cette assemblée générale sont enregistrés.

Après avoir observé une minute de silence, le président présente à l'assemblée l'ordre du jour. Il précise en outre que le vote se fera strictement par voie électronique et ce, depuis l'Espace Adhérents sécurisé et supervisé par huissier. Le vote sera ouvert à compter du 12 avril 2025 à midi et ce jusqu'au lundi 14 avril 2025 midi.

## Ordre du jour

1. Rapport moral du Président Christian LAFARGE
2. Rapports des activités de la Fédération
3. Rapport financier du Trésorier ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget ; montant des cotisations, des adhésions, des contributions et des bracelets
4. Adoptions proposées par le conseil d'administration
5. Intervention des invités
6. Remise des récompenses

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne la parole à Monsieur François PESNEAU, préfet de la Haute-Vienne. Celui-ci remercie notamment les présidents d'ACCA pour le travail accompli tout au long de la saison, l'OFB, pour ses actions en termes de sécurité à la chasse ainsi que les services de la DDT.

Il souhaite que chacun œuvre les uns avec les autres et non les uns contre les autres. Il milite pour une ouverture de la vénerie sous terre en période complémentaire du 15 juin au 15 septembre et s'engage à prendre un arrêté en ce sens.

Il fait le constat d'une surpopulation de sangliers et parfois même de cervidés, qui a un impact sur le monde agricole et forestier. Il insiste sur la nécessité de changer les modes de régulation et de diversifier les mesures solutions. Il invite également les ACCA à mettre en conformité leurs règlements intérieurs et de chasse afin d'ouvrir les modalités de chasse. Il rappelle également la nécessité de garantir la sécurité à la chasse.

Le président remercie Monsieur le préfet pour cette intervention.

## 1. Rapport moral du président Lafarge

Mesdames, Messieurs, Chers amis Chasseresses et Chasseurs,

C'est toujours un grand plaisir et un honneur pour l'ensemble de votre Conseil d'Administration et moi-même de vous retrouver aussi nombreux pour notre traditionnelle Assemblée Générale.

Mon intervention sera frappée du sceau du volontarisme et de l'engagement de votre Fédération, résolument tournée vers l'avenir !

Notre avenir sera demain, tel que nous l'aurons préparé aujourd'hui !

Comme je vous l'avais annoncé l'année dernière, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été élaboré par les services de la Fédération et signé le 26 février dernier par Monsieur Le préfet. Ce document, référence réglementaire de la sécurité à la chasse et de la gestion des espèces chassables dans le Département pour une durée de 6 ans, a été rédigé en concertation avec toutes les parties concernées que sont les représentants des chasseurs, des agriculteurs, des propriétaires forestiers, de la propriété rurale, de l'OFB, de l'ONF ainsi que de l'Administration avec à sa tête Monsieur Le préfet de la Haute-Vienne.

Ce schéma a tenu compte de la spécificité de notre Département qui est un département à A.C.C.A., élément clé, garant d'une chasse populaire. C'est une vraie chance !

Mais n'oublions jamais que, si nous avons des droits, nous avons aussi des devoirs.

Dans ce schéma, je pense sincèrement que nous avons réussi à préserver les intérêts des uns et des autres, ce qui n'est pas toujours si simple à concrétiser.

Le rôle de votre Fédération et de son Conseil d'Administration est d'aider ses adhérents et notamment les nombreux responsables de territoires que vous êtes et que je ne remercierai jamais assez pour le travail que vous faites. Il y a beaucoup de « Y'a qu'à, faut qu'on » mais c'est au pied du mur que l'on juge du maçon.

Autre sujet incontournable : les dégâts de gibier, sujet ô combien important car souvent imprévisibles, ont atteint des niveaux extraordinairement élevés durant l'exercice en cours.

Deux facteurs sont à prendre en compte :

D'une part les conditions climatiques ont été telles que, suite à l'hiver 2023-2024 extrêmement pluvieux, les agriculteurs n'ayant pas pu emblaver à l'automne 2023 ont reporté les ensemencements avec du maïs au printemps 2024. Comble de malchance, le printemps et l'été ont été eux aussi pluvieux et les cultures étant restées plus longuement exposées, nous avons ainsi assisté à une année record tant en nombre de dossiers qu'en montant des indemnisations.

D'autre part, comme je l'ai toujours pensé, nous vivons au-dessus de nos moyens. Il y avait et il y a sans doute encore une impérieuse nécessité, dans certains secteurs bien identifiés, de faire baisser les populations de grand gibier et particulièrement de sangliers. Pour le cerf, moins d'unités de gestion sont concernées mais il y en a tout de même 3 ou 4.

L'indemnisation des dégâts étant une mission de service public, nous n'avons pas le choix. La note est lourde, trop lourde à mon goût et je considère que cette mauvaise année doit rester exceptionnelle. Sachant que 33 territoires, soit 5 % de ceux-ci, génèrent 50 % des dégâts, le Conseil d'Administration a décidé de faire appel à la solidarité entre tous les territoires. Cette solidarité a néanmoins ses limites, c'est pour cela que nous allons leur proposer notre aide en les réunissant pour analyser les solutions afin de trouver une réponse acceptable.

Parmi ces priorités, la baisse des populations de sangliers est celle que l'on doit privilégier. La politique de la Fédération, depuis la mise en place du plan de gestion en 1992, a toujours été celle de l'écureuil. Concernant l'indemnisation des dégâts, les réserves financières dédiées, bien qu'importantes, vont être sérieusement impactées, ce qui ne peut pas durer, d'où l'intérêt majeur de diminuer la note.

Nous allons aussi permettre aux responsables de territoires, pour ceux qui le souhaitent, d'accompagner les estimateurs sur le terrain. Leur rôle ne sera pas d'intervenir mais d'être les témoins de la réalité du préjudice subi afin d'éviter à l'avenir toute polémique.

Un autre sujet d'actualité est la transformation de la venaison, où je pense que l'aide de la Fédération doit être non seulement importante mais indispensable pour nos adhérents et surtout leurs responsables. Nous savons tous que cette transformation se pratique avec vente aux particuliers. C'est tout à fait compréhensible, d'autant que celle-ci permet aux responsables d'aider à financer la contribution territoriale, c'est à dire les dégâts du grand gibier. Notre objectif est clair : nous voulons sécuriser tant sur le plan sanitaire que juridique ces pratiques en mettant à disposition des responsables des territoires du Département ou des Départements limitrophes, un outil de transformation agréé par les Services Vétérinaires.

Ne rien faire serait de notre part une preuve d'irresponsabilité évidente.

Pour faire court mais pour plus de compréhension pour la salle, je vais vous donner la ligne principale de notre réflexion. Un territoire, A.C.C.A. ou Chasse Privée, a l'intention de faire transformer une ou plusieurs carcasses de chevreuil, de cerf ou de sanglier. Celles-ci doivent être seulement vidées et mises en chambre froide, en peau. Un camion frigo effectuera le ramassage. Je passe sous silence les différentes exigences sanitaires.

Cette carcasse sera transformée selon les souhaits du propriétaire (pâté, saucisses, pièces sous vide etc.). Après paiement de la prestation, celui-ci repart avec un produit totalement apte à être commercialisé, avec la sécurité sanitaire exigée par la réglementation.

Notre réflexion va encore s'affiner mais je vous ai tracé les grandes lignes du projet. J'ajoute pour finir que, juridiquement, cette unité sera totalement indépendante des activités de la Fédération.

Abordons maintenant un autre sujet qui nous est cher : notre ami le blaireau. Je vous annonce que nous n'abandonnons pas et que nous n'abandonnerons jamais la lutte pour la réouverture estivale de la vénerie sous terre de cet animal. Cette lutte est totalement justifiée parce que concernant l'ensemble des intérêts des chasseurs. Une grande manifestation est prévue à nouveau le 15 mai prochain avec la participation de la Fédération Régionale des Chasseurs. Le maximum de personnes est attendu. Nous ne devons pas montrer la moindre faiblesse devant nos détracteurs.

Malheureusement, comme vous le savez, depuis 2 années, le blaireau n'a pas pu être régulé. Or, nous assistons à l'heure actuelle, à une véritable explosion des collisions sur les routes. Depuis janvier, plus d'une centaine de cadavres a été ramassée par notre service technique, un record et ce n'est pas fini. Le nombre de collisions sur les réseaux routiers est un indicateur pertinent de l'évolution du niveau des populations de l'espèce. Celle-ci progresse dans notre département de manière extrêmement forte, ce qui va entraîner des conséquences néfastes pour l'ensemble de la biodiversité.

Beaucoup d'entre vous sont encore jeunes, mais il y a dans la salle des femmes et des hommes qui ont connu, comme moi, les années d'abondance tant au niveau du gibier à poil (lièvres, lapins) que du gibier à plume (perdrix, faisans, alouettes etc.) sans oublier les petits oiseaux dont de nombreuses espèces qui nichent au sol. Beaucoup d'entre elles ont vu leurs effectifs diminuer voire disparaître de chez nous, le tableau est évident pour tous. Bien sûr, pour les naturalistes, c'est la faute à l'agriculture.

Certes, des maladies comme la myxomatose et surtout le V.H.D. sont responsables de la presque disparition du lapin de garenne mais j'ai fait un autre constat.

La baisse des densités voire la disparition de certaines espèces d'oiseaux coïncide étonnamment avec la mise en place de la protection totale de certaines espèces de rapaces prédateurs dont la buse. A-t-on fait une évaluation de l'impact de ces espèces protégées sur l'écosystème ? Pas du tout ! On vous dira que ces espèces s'autorégulent. Foutaise !

Je vous invite à vous promener dans notre belle campagne, à la période des foins. Vous observerez le nombre de buses posées sur les bottes de foin récemment récolté. Certes, elles affûtent peut-être un mulot mais aussi un faisandeu, un perdreau ou un levraut.

Dans les années 60 – 70, la régulation des prédateurs, c'est à dire le blaireau, le renard, se faisait par le gazage des terriers à la chloropicrine. Les rapaces étaient tirés au hasard d'une rencontre.

Le chat domestique à plus d'une certaine distance des maisons était classé « Chat haret ». Les populations de renards et de blaireaux étaient contenues et maîtrisées et

l'ensemble de la biodiversité était riche. Attention, je ne prône absolument pas à ce que l'on revienne à cette méthode, pas plus que l'on tire à nouveau sur les chats éloignés des maisons. Mais il est indéniable que tous ces éléments mis bout à bout m'ont amené à faire ce constat.

Il nous faut impérativement réguler de manière rigoureuse les espèces telles que le renard, le blaireau, les corneilles, les corbeaux freux, les pies, les buses, si l'on veut revoir une faune riche et diversifiée. Je dis bien réguler et non exterminer ! Venez à Uzurat aux alentours de notre siège. Vous ne voyez plus de petits oiseaux ou de merles à l'exception des pies et corneilles qui ont tout pillé. Personnellement, j'aime les chats, mais mes chats ne sortent pas car je sais que ce sont de terribles prédateurs pour les oiseaux.

Aujourd'hui, les postures prônées par beaucoup de pseudo-naturalistes nous mènent droit dans le mur. Sous couvert d'une loi sur le bien-être animal à revoir, car trop interprétable par les tribunaux administratifs, ceux-ci prennent des décisions parfois totalement contradictoires sur le même sujet, d'un département à un autre.

Il nous faut, notamment concernant le blaireau, un décret ministériel très clair et précis permettant la vénerie sous terre estivale de cet animal qui est bel et bien devenu un prédateur et dont nous pouvons en fournir des preuves. N'oublions pas non plus que le blaireau est un réservoir du bacille responsable de la tuberculose bovine.

Cette alerte, je la lance au nom d'une association agréée au titre de la Protection de l'Environnement qu'est la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et à votre nom à toutes et tous, amis chasseurs qui connaissez mieux que quiconque la réalité de la vie sauvage parce qu'étant tous des observateurs de la faune, petite ou grande. Cette alerte, je la lance auprès des élus présents de notre Département, à commencer par les Députés, les Sénateurs, les Représentants du Conseil Régional, du Conseil Départemental afin qu'ils interviennent efficacement selon leurs grades et qualités pour faire bouger les textes et sécuriser les arrêtés préfectoraux.

L'arrêt de la vénerie sous terre estivale du blaireau ne doit et ne peut perdurer.

La situation est telle que, si une solution n'est pas trouvée rapidement, l'obligation de réguler cette espèce étant de plus en plus évidente et nécessaire, je n'hésiterai pas à faire preuve d'incivisme en faisant appel aux équipages pour les mobiliser afin qu'ils reprennent leurs activités pour le bien-être et la sauvegarde de la faune sauvage et pour éviter les empoisonnements, ce que je ne souhaite pas non plus, mais dont le risque est réel tant la situation devient préoccupante.

« Avant c'était mieux » comme on l'entend souvent dire. Oui ! je suis convaincu qu'avant c'était mieux car nos responsables politiques de l'époque, souvent issus de la ruralité, connaissaient parfaitement la vraie vie sauvage et prenaient les décisions nécessaires au maintien de cette richesse.

Il n'y avait pas d'associations « anti-tout » qui ont abusé de la sensiblerie et de l'anthropomorphisme auprès d'une population totalement déconnectée de la réalité du fonctionnement des écosystèmes. Ces pseudo-naturalistes ont infiltré une partie de la sphère politique et on en voit le résultat aujourd'hui.

Je l'affirme de manière solennelle et sérieuse : l'équilibre faunistique dans nos campagnes est actuellement gravement menacé. Il est urgent de faire en sorte que des mesures soient prises pour le rétablir. Il n'y a qu'une solution : la chasse adaptative, c'est

à dire qui tient compte des équilibres au sein de l'ensemble des populations animales en veillant à ce que le développement d'une espèce ne se fasse pas au détriment d'autres espèces.

Les pays nordiques, le Canada, les Etats-Unis pratiquent cette chasse intelligente depuis la nuit des temps et ont su préserver une grande richesse faunistique. Aucune espèce ne doit être tabou !

Idem pour les grands prédateurs que sont l'ours et le loup. Pour exemple le cas de la Slovaquie et de la Roumanie dont leur gouvernement a décidé de faire abattre près de 400 ours parce que devenus trop nombreux et responsables de morts d'Hommes.

En ce qui concerne le loup, la Haute-Vienne est peu concernée si ce n'est par quelques incursions ici ou là. J'ai remarqué, comme vous sans doute, dans un journal local, un article très romancé destiné à atteindre la sensiblerie du lecteur sur la présence d'un couple de loups en limite de notre département. Notre position est claire, l'espèce loup d'Europe n'est pas en difficulté dans son aire de répartition. Il n'a pas sa place dans les zones d'élevage, un point c'est tout ! J'ai été éleveur et je sais qu'un éleveur n'a pas besoin de contraintes supplémentaires non maîtrisables comme la présence du loup.

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne est solidaire du monde de l'élevage.

Je tiens à féliciter l'équipe élue à la Chambre d'Agriculture avec à sa tête Bertrand Venteau. Nos relations ont toujours été excellentes et le resteront. Il y a tellement de sujets qui nous concernent mutuellement et que nous devons traiter dans la plus parfaite coopération et confiance.

Je suis convaincu que l'augmentation des cultures de céréales associée avec le réchauffement climatique peuvent être des facteurs favorables au développement du petit gibier.

Nous menons des opérations « faisans » dans le Département. Les premiers résultats du G.I.C. de la Basse Marche sont encourageants.

De toute évidence, et les comptages que vous pratiquez maintenant depuis 2 ans le démontrent : là où la présence du renard est importante, celle des lièvres est en chute libre. Je ne saurais donc trop vous rappeler que la régulation du renard est primordiale pour l'avenir du petit gibier.

Sa chasse est une très belle chasse, qu'elle soit sur terre au chien courant, sous terre, ou à l'approche l'été surtout à la période des foins et des moissons.

Le piégeage est aussi un moyen très efficace de régulation.

Ces comptages sont un outil déterminant du suivi des populations de la faune sauvage aux activités nocturnes.

Je salue la présence de Monsieur Arnaud GUETRE qui vient d'être nommé Chef de service de l'O.F.B. en Haute-Vienne en remplacement de Monsieur Philippe GOURSAUD qui a fait valoir ses droits à la retraite et auquel je souhaite le plus grand bonheur dans sa nouvelle vie. Pourquoi suis-je heureux de cette nomination ? Tout simplement parce que Arnaud GUETRE est chasseur et que le nombre de chasseurs parmi les agents de l'O.F.B. se réduit comme peau de chagrin. Pour avoir travaillé avec lui,

j'ai été séduit par son pragmatisme sans doute dû à ses origines rurales. Je lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions et l'assure de notre parfaite collaboration.

Nous avons signé une convention avec la Gendarmerie. Pourquoi cette convention ? La gendarmerie peut nous apporter beaucoup, notamment dans la lutte contre le braconnage, en coopération étroite avec l'O.F.B. mais aussi avec nos gardes particuliers et vous tous, responsables des territoires. Elle pourra intervenir si nécessaire sur des actes d'entrave à l'exercice de la chasse, heureusement rares dans notre département mais qui sont fréquents dans d'autres.

Elle interviendra aussi sur le contrôle des mesures de sécurité et principalement sur les axes routiers. Ce type d'infractions est de moins en moins fréquent mais il y a encore quelques récalcitrants qui n'ont pas encore compris qu'une route n'est pas un champ de tir.

Que pouvons-nous apporter à la gendarmerie ? Beaucoup d'éléments. N'oublions pas que nous sommes les sentinelles de la nature, que nous la connaissons dans ses moindres recoins. En cas, par exemple, de disparition de personnes ou de découverte d'objets douteux pouvant être liés à des actes malveillants, la gendarmerie a besoin parfois de ce type de renseignements.

J'ai eu récemment l'occasion d'être invité par le Lieutenant-Colonel Arnaud AMESTOY à visiter le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à Limoges, en présence de la Colonelle Dorothee CLOITRE, Commandante du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne.

Après une visite très documentée par nos interlocuteurs, je puis vous assurer que j'ai été impressionné par les moyens techniques les plus modernes mis en œuvre pour assurer avec la plus grande rigueur toutes les missions de protection des populations. La gendarmerie veille sur nous 24 heures sur 24.

La Fédération de la Haute-Vienne, elle aussi toujours en avance en matière d'innovation technologique a ainsi, avec l'aide de la société Ecomsoft, conçu un logiciel, intitulé « monterritoiredechasse.com » visant à faciliter la gestion des A.C.C.A. mais également, si elles le souhaitent, de toute association de chasse.

Etant moi-même Président d'A.C.C.A., j'ai ardemment souhaité que l'on simplifie au maximum les démarches administratives demandées.

L'outil permettra entre autres :

- de remplir son règlement intérieur en ligne et de l'envoyer pour validation à la Fédération par simple clic ;
- de gérer ses adhérents (calcul des voix pour l'assemblée générale, coordonnées des membres).

Le remplissage du règlement intérieur avait un côté fastidieux : chaque année, il fallait remplir des données qui étaient souvent les mêmes d'une année sur l'autre. Monterritoiredechasse.com permettra de remédier à cela. Il sera accessible depuis l'espace adhérent. Des formations à son utilisation seront proposées à l'ensemble des A.C.C.A. en avril et en mai.

Merci à Natacha Poirier ainsi qu'à Thibault Bernard pour leur contribution à l'élaboration et l'adaptation de ce logiciel.

Autre programme ambitieux et prioritaire, initié encore par votre Fédération : «Chasse avec moi ».

L'étude menée par la FNC montre que seulement 963571 chasseurs ont pris leur validation lors de la saison 2022-2023. Ils étaient près de 1,1 millions en 2014. Depuis 1950, le nombre de pratiquants ne cesse de diminuer. Les raisons sont multiples : modification des habitudes de vie, augmentation de l'offre de loisirs, montée des mouvements animalistes sont autant d'éléments qui fragilisent chaque jour notre passion. Cette tendance nationale se confirme en Haute-Vienne. En 15 ans, nous avons ainsi perdu près de 2000 chasseurs, par contre, pour la saison 2024-2025, le nombre d'adhérents est, pour la deuxième année consécutive, maintenu à un peu plus de 7000.

Afin d'endiguer cette perte, l'opération « permis de chasser à 0 euro » a été officiellement lancée en 2013. Cette innovation made in Haute-Vienne a permis de maintenir un niveau modeste de chasseurs. Pour autant, l'opération ne peut se suffire à elle seule.

En effet, on constate que les bénéficiaires sont loin d'être des chasseurs assidus. Si l'on prend pour exemple la saison 2014-2015, 388 candidats ont bénéficié du fameux sésame. Dix ans plus tard, ils ne sont plus que 154 à valider leur permis, soit seulement un peu plus d'un tiers.

Mais le second constat statistique est lui un peu plus alarmant : une fois le permis en poche, ils sont nombreux à ne plus valider l'année suivante dans le département.

La Haute-Vienne ne souffrirait-elle pas d'un problème de fidélisation de ces nouveaux chasseurs ?

Avec une offre cynégétique variée, l'accueil de ceux-ci sur les territoires doit donc également faire l'objet d'une attention toute particulière. Les territoires de chasse sont déjà nombreux à avoir mis en place des opérations pour accueillir les nouveaux chasseurs, notamment par le biais de la gratuité de la carte de chasse la première année.

La mise en relation des nouveaux chasseurs avec des chasseurs expérimentés peut également et sûrement être un levier, permettant à ces derniers de transmettre leur passion cynégétique.

Pour cela, la Fédération envisage, au cours de ces mois prochains, de développer une application « mythique » permettant à un parrain et à un filleul de se rencontrer sur un territoire de chasse. Mieux qu'une école de la chasse, le concept « Chasse avec moi » s'inscrira au cœur de la tradition cynégétique, en faisant appel à un réseau de passionnés.

L'opération « permis à 0 euro » et l'opération « Chasse avec moi » seront la colonne vertébrale à deux jambes du recrutement de nouveaux chasseurs en Haute-Vienne. L'avenir de la chasse dépend de la réussite de notre engagement et la balle est dans notre camp ! Chacun d'entre nous a la solution du recrutement. Beaucoup de titulaires du permis à 0 euro viennent de sphères ne connaissant rien de la chasse. Ils viennent pour la découvrir. Nous avons donc le devoir de les accueillir et de les initier à la pratique de notre passion. Mobilisons-nous tous !

Je tiens particulièrement à remercier encore une fois Natacha Poirier pour tout ce travail fastidieux réalisé dans la conception de ce programme.

Je crois franchement à l'avenir de la chasse mais pour cela, il faut que les hommes et femmes politiques élus représentant la ruralité prennent conscience de la réalité de la vie dans nos campagnes et dans nos forêts. Pourquoi vouloir à tout prix supprimer la chasse à courre alors qu'elle est de plus en plus populaire et que ses détracteurs sont les premiers à défendre le loup dont le mode de chasse est exactement le même que celui des chiens d'équipage ?

Elle serait cruelle mais c'est la vie sauvage qui est cruelle ! Sur cette terre, il y a des herbivores qui transforment les plantes herbacées en viande qui sert ensuite à nourrir les carnivores. Ce processus est immuable depuis la nuit des temps : dans la nature, la mort des uns sert la vie des autres.

La chasse à courre permet aussi une sélection naturelle des espèces chassées et améliore ainsi leur résistance. Notre société urbaine est en pleine déliquescence par méconnaissance totale de la vraie vie animale. Walt Disney a fait des ravages sur des générations d'enfants et on en voit les conséquences aujourd'hui.

C'est tout le système éducatif qui est à revoir. Les nuggets sont issus d'un mignon petit poussin qui a été élevé puis tué, plumé et transformé en ce plat très apprécié par les enfants. Et pourtant, c'est la réalité et cette réalité devrait être transmise de génération en génération.

Nous sommes à un moment majeur pour l'avenir de notre mode de vie et de notre passion commune. C'est donc à nous et à nous seuls de relever les défis que l'on nous impose.

La chasse de demain sera scientifique ou ne sera pas et nous aurons de plus en plus besoin de vous pour récolter les données nécessaires à cette science.

Vous connaissez One Voice, cette micro-association animaliste qui attaque les arrêtés préfectoraux, notamment ceux autorisant la vénerie sous terre estivale du blaireau.

Sa présidente, Mme Muriel ARNAL, aurait fait trois déclarations qui auraient causé de grands remous dans la sphère anti-chasse.

Je cite :

« Il ne s'agit pas d'encourager la chasse pour le plaisir, mais de reconnaître qu'elle peut être un outil de gestion raisonnée de la faune ».

Autre phrase :

« Je me suis rendu compte que la vision purement abolitionniste de la chasse pouvait être contre-productive pour la protection de la biodiversité ».

Dernière phrase :

« Chasse respectueuse des écosystèmes et basée sur des critères scientifiques précis ». Fin de citation

Je n'ai qu'un commentaire à faire sur ces déclarations. Je pense qu'une fée, la fée Réalité, s'est penchée sur le lit de cette dame et l'a faite redescendre sur terre. Les paroles, c'est une chose, les actes c'est tellement mieux !

Toutefois, cette information a été publiée par une revue cynégétique « Chasseurs.com » le 1er Avril. Bien que n'ayant pas vu de démenti 4 jours plus tard, je vous la livre avec toutes les précautions d'usage, mais le rêve n'est pas interdit.

L'Assemblée Générale est l'occasion pour son Président de remercier toutes celles et ceux avec qui travaille la Fédération à savoir :

- Monsieur Le préfet et tous ses services dont les Services Vétérinaires
- La D.D.T. : Mr Nuq, son directeur, Mr Hulot et ses services dont Mr Emmanuel Gouhier, Mme Véronique Dubois et bien d'autres.
- La Gendarmerie Nationale
- L'OFB et son chef de service départemental Arnaud GUETRE
- Le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui nous soutiennent sur des projets d'intérêt général
- La Chambre d'Agriculture
- La Fédération de Pêche dont le Président n'a pu être présent avec nous
- Le Syndicat Régional des Propriétaires Forestiers
- La C.D.A.A.S.
- Les différents Syndicats agricoles
- Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches
- Le corps des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne

Merci aux Associations spécialisées qui œuvrent sans cesse pour la chasse et qui doivent jouer un rôle prépondérant dans l'opération « Chasse avec moi ».

Un grand merci aux membres du Conseil d'Administration qui tiennent un rôle important au sein de leur unité de gestion.

Merci aux collaborateurs qui s'impliquent chaque instant de chaque jour au service de notre passion. Je souligne encore cette année que vous pouvez être fiers d'avoir à votre service une équipe de professionnels de très grand niveau, ce qui permet à notre Fédération d'être parmi les toutes premières de France en offre de services dématérialisés à leurs adhérents.

Merci aussi aux collaborateurs bénévoles qui participent activement à la formation pratique du permis de chasser et qui nous apportent une aide très précieuse.

Je pense aussi bien entendu à tous ceux qui œuvrent pour la chasse, c'est à dire vous, Mesdames et Messieurs les responsables de territoires, qui tenez parfaitement votre rôle si souvent ingrat.

Vos missions sont parfois lourdes et vous savez bien que lorsqu'on accepte de prendre des responsabilités, on reçoit beaucoup plus de critiques que de louanges, bien entendu par ceux qui ne font jamais rien et qui n'ont absolument pas conscience de la charge du bénévolat. Je salue à nouveau votre courage, votre abnégation et vous remercie au nom de tous les chasseurs du département.

Merci à tous.

Vive la Chasse !

## 2. Rapport des activités de la Fédération

Le rapport des activités 2024-2025 a été diffusé via un film réalisé par la société de production « Ce qui nous Plaît ». Le président remercie les réalisateurs.

## 3. Rapports financiers

Le président donne la parole à Anthony TIEULON, trésorier de la Fédération.

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur la santé financière de votre Fédération qui comprendra synthétiquement les comptes arrêtés de l'exercice 2023-2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025-2026.

Ces deux documents ont été établis par le conseil d'administration conformément aux statuts.

Ils vous ont également été transmis pour lecture en amont de cette assemblée générale.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2024 ont fait l'objet de vérifications par CBA Experts Comptables, notre cabinet d'expertise comptable, et par B2M EXPERTISES, notre cabinet de commissariat aux comptes, qui interviendront à mes côtés.

Je vous présenterai ensuite la stratégie financière envisagée pour la saison prochaine, le budget 2025-2026 ainsi que le projet de cotisations qui y sont associées.

➤ Présentation du compte de résultat analytique du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

### FONCTIONNEMENT GENERAL

Charges d'Exploitation

		Réalisées
60	Achats	199 966
603	Variation de stock	- 50 703
-	-	
61	Services Extérieurs	223 425
-	-	
62	Autres Services Extérieurs	326 550
63	Impôts & Taxes	54 269
64	Charges de Personnel	593 053
65	Autres Charges Gestion Courantes	138 298
66	Charges Financières	11 304
	<b>Sous Total</b>	<b>1 496 161</b>
67	Charges Exceptionnelles	2 059
68	Dotations Aux Amortissements	163 872
69	Impôts sur les Sociétés	-
	<b>Total des Charges</b>	<b>1 662 093</b>

Produits d'Exploitation

		Réalisés
70	Ventes	317 892
74	Subventions d'Exploitations	248 390
75	Autres Pdts Gestion Courante	824 344
76	Produits Financiers	15 609
	<b>Sous Total</b>	<b>1 406 235</b>
77	Produits Exceptionnels	16 012
78	Reprises de Provision	67 093
787	Reprise de fonds dédiés	30 000
79	Transfert de Charges	3 554
	<b>Total des Produits</b>	<b>1 522 894</b>

<b>Résultat FEDERATION</b>	<b>-139 198 €</b>
----------------------------	-------------------

### GESTION & DEGATS DE GRAND GIBIER

Charges d'Exploitation

		Réalisées
60	Achats	69 786
603	Variation de stock	- 13 478
601	Indemnisations Dégâts	298 762
61	Services Extérieurs	17 663
62	Autres Services Extérieurs	44 186
62	Expertises dégâts	34 095
63	Impôts & Taxes	12 779
64	Charges de Personnel	159 043
65	Autres Charges Gestion Courantes	6 794
66	Charges Financières	1 613
	<b>Sous Total</b>	<b>631 242</b>
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	156 454
69	Impôts sur les Sociétés	-
	<b>Total des Charges</b>	<b>787 697</b>

Produits d'Exploitation

		Réalisés
700	Ventes bracelets	423 716
702	Contribution territoriale mutualisée	223 585
70	Autres ventes et services	17 774
74	Subventions d'Exploitations	170 151
75	Autres Pdts Gestion Courante	-
76	Produits Financiers	13 088
	<b>Sous Total</b>	<b>848 313</b>
77	Produits Exceptionnels	5 754
78	Reprises de Provision	26 641
79	Transfert de Charges	-
	<b>Total des Produits</b>	<b>880 708</b>

<b>Résultat DEGATS</b>	<b>93 011 €</b>
------------------------	-----------------

### ECO-CONTRIBUTION

Charges d'Exploitation

		Réalisées
60	Achats	36 648
61	Services Extérieurs	3 600
62	Autres Services Extérieurs	9 675
63	Impôts & Taxes	20
64	Charges de Personnel	36 866
65	Autres Charges Gestion Courantes	43 250
66	Charges Financières	-
	<b>Sous Total</b>	<b>130 060</b>
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	14 525
69	Impôts sur les Sociétés	-
	<b>Total des Charges</b>	<b>144 584</b>

Produits d'Exploitation

		Réalisés
70	Ventes	3 348
74	Subventions d'Exploitations	68 375
75	Autres Pdts Gestion Courante	35 960
76	Produits Financiers	-
	<b>Sous Total</b>	<b>107 683</b>
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	36 902
79	Transfert de Charges	-
	<b>Total des Produits</b>	<b>144 584</b>

<b>Résultat ECOCONTRIBUTION</b>	<b>0 €</b>
---------------------------------	------------

Le président donne la parole à Monsieur BORDAS, expert-comptable, pour présenter en détail le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2024-2025. Le président remercie Monsieur BORDAS et donne la parole à Monsieur BELLEGARDE, commissaire aux comptes, qui certifie sans réserve les comptes présentés. Le président reprend la parole et remercie Monsieur BELLEGARDE.

Le trésorier reprend la parole afin de présenter le budget 2025-2026.

L'exercice comptable 2025-2026 de la Fédération a été bâti par les membres du conseil d'administration afin de maintenir l'intégralité des services rendus aux adhérents dans un contexte rendu délicat par une conjoncture difficile en matière de dégâts de grand gibier, par un besoin impératif de renforcer la démographie des chasseurs mais aussi, pour relever de nouveaux enjeux à caractère environnemental.

Cet exercice comprendra donc 4 sections analytiques prévues pour développer la Fédération au bénéfice de ses adhérents (chasseurs et territoires), du grand public, de la faune et des biotopes.

Vous avez déjà eu les détails en amont de cette assemblée et ils vont également s'afficher à l'écran. Je vais donc simplement vous faire quelques commentaires complémentaires.

• **La 1<sup>ère</sup> section « Fonctionnement général » de la Fédération pèsera 1 576 798 € (62 % du budget).**

Pour rappel, cette section est relative à tous les services cynégétiques apportés aux adhérents :

- elle est financée par les adhésions annuelles des chasseurs et des territoires de chasse en légère augmentation de 1,9 % (indexation à l'inflation) ;
- elle soutient le recrutement de 350 nouveaux chasseurs tout en favorisant leur accompagnement afin d'en fidéliser le plus possible ;
- elle garantit le maintien du nouveau « Contrat de Services aux Territoires » plus complet et plus protecteur avec notamment une assurance responsabilité civile, une protection juridique et une garantie accident corporel souscrites chez notre assureur-partenaire TERRASSUR, ainsi qu'une « analyse trichine sanglier » gratuite. Vous êtes plus de 200 à avoir souscrit l'an passé ce nouveau contrat qui vous protège mieux tout en vous faisant faire des économies sur vos anciennes primes d'assurance ;
- elle maintient le service d'enlèvement et de traitement des déchets de venaison ;
- elle soutient en outre les territoires avec une éligibilité potentielle à 80 000 € de subventions d'aménagement, dont 20 000 € ciblés pour le petit gibier ;
- elle implique enfin une nécessaire reprise de fonds dédiés afin d'équilibrer le budget (56 580 €).

• **La 2<sup>e</sup> section « Gestion et dégâts de grands gibiers » s'élèvera à 781 540 € (31 % du budget).** Vous le savez, cette section valorise les opérations de médiation, de prévention et d'indemnisation des dégâts de grand gibier et demeure encore, dans le cadre d'une mission de service public, une obligation de gestion pour la Fédération.

Depuis l'an dernier, cette section repose principalement sur 2 leviers financiers : les bracelets cervidés et la Contribution Territoriale Dégât des territoires.

Cette section vous est proposée avec un budget équilibré intégrant :

- L'aide exceptionnelle de l'Etat pour réduire les dégâts (53 800 €),
- Le maintien des bracelets sangliers uniques et gratuits. Sachez que cela représente 300 000 € de recettes potentielles qui ne sont plus appelées auprès des territoires. Cette stratégie permet ainsi d'accroître la pression de chasse sur le sanglier en donnant plus de souplesse. Et sauf si les bracelets gratuits sont plus faciles à mettre que ceux d'avant, le tableau de la saison en cours témoigne que ce choix politique est le bon ...
- Une baisse de la cotisation Bracelet biche (60 € → 40 €) ;
- En contrepartie, une nécessaire collecte de Contribution Territoriale Dégât à hauteur de 477 962 €. Votre conseil d'administration est tout à fait conscient que la hausse générale de cette contribution puisse faire réagir. Sachez que nous avons passé beaucoup de temps à établir différents scénarios de calcul combinant solidarité et responsabilité des adhérents en matière de financement des dégâts. Pour sûr, aucun scénario n'est magique. Et comme nous, chaque fédération de France s'essaye à des équations tenant compte des grandes disparités d'animaux et de dégâts entre les territoires. Ce n'est pas simple mais notre mode de calcul est robuste : moitié solidarité, moitié responsabilité et ce, quel que soit l'échelon territorial. Vous avez eu les éléments précis et les chiffres détaillés par circulaire ces derniers jours. Je crois donc que cela est à présent suffisamment documenté.

- **La 3<sup>e</sup> section dite « EcoContribution » sera dotée d'un budget de 84 350 € (environ 3% du budget).**

Cette section équilibrée est relative aux actions menées par la Fédération en faveur de la biodiversité (animations pédagogiques, plantations de haies, semis des jachères fleuries ou encore, aides pour les cultures à gibier... etc) :

- elle est principalement financée par l'Office Français de la Biodiversité ;
- cette section constitue enfin, la vitrine de la Fédération, la vitrine de la Chasse, en tant qu'actrice concrète de la protection de la Nature sur le terrain !

- **Une 4<sup>e</sup> et nouvelle section dite « Prestations environnementales » sera dotée d'un budget de 75 000 € (environ 3% du budget)**

- elle permettra de gérer les nouvelles actions menées en matière d'agrivoltaïsme ;
- elle sera exclusivement financée par les nombreux porteurs de projets agrivoltaïques qui s'emploient actuellement à mettre en œuvre la transition énergétique chez nous ;
- elle permettra le recrutement temporaire d'un chargé de missions dédié à ce nouveau métier en Fédération afin d'épauler notre service technique ;
- elle sera également, nous le souhaitons, source de revenus complémentaires pour la Fédération et pour aménager les territoires de chasse impactés par ces projets ;
- elle vous est donc proposée avec un budget équilibré et son activité pourrait à l'avenir muter vers une société commerciale, filiale de la Fédération. Cela permettra de se mettre en conformité avec les attendus fiscaux et concurrentiels si le chiffre d'affaires potentiel s'envole.

➤ Présentation du compte de résultat analytique du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026

**FONCTIONNEMENT GENERAL**

*Charges d'Exploitation*

	Prévisionnelles
60 Achats	210 289
- -	
61 Services Extérieurs	261 412
- -	
62 Autres Services Extérieurs	161 549
63 Impôts & Taxes	37 078
64 Charges de Personnel	574 950
65 Autres Charges Gestion Courantes	154 633
66 Charges Financières	9 587
<b>Sous Total</b>	<b>1 409 498</b>
67 Charges Exceptionnelles	-
68 Dotations Aux Amortissements	165 200
69 Impôts sur les Sociétés	2 100
<b>Total des Charges</b>	<b>1 576 798</b>

*Produits d'Exploitation*

	Prévisionnelles
70 Ventes	374 067
74 Subventions d'Exploitations	253 351
75 Autres Pdts Gestion Courante	868 078
76 Produits Financiers	12 303
<b>Sous Total</b>	<b>1 507 800</b>
77 Produits Exceptionnels	12 418
78 Reprises de Provision	-
787 Reprise de fonds dédiés	56 580
79 Transfert de Charges	-
<b>Total des Produits</b>	<b>1 576 798</b>

<b>Résultat FEDERATION</b>	<b>0 €</b>
----------------------------	------------

**GESTION ET DEGATS DE GRAND GIBIER**

*Charges d'Exploitation*

	Prévisionnelles
60 Achats	106 918
601 Indemnités Dégâts	300 000
61 Services Extérieurs	25 981
62 Autres Services Extérieurs	44 389
62 Expertises dégâts	50 000
63 Impôts & Taxes	11 356
64 Charges de Personnel	175 929
65 Autres Charges Gestion Courantes	20 167
66 Charges Financières	-
<b>Sous Total</b>	<b>734 740</b>
67 Charges Exceptionnelles	-
68 Dotations Aux Amortissements	46 800
69 Impôts sur les Sociétés	-
<b>Total des Charges</b>	<b>781 540</b>

*Produits d'Exploitation*

	Prévisionnelles
700 Ventes bracelets	186 000
702 Contribution territoriale dégâts	477 962
70 Autres ventes et services	35 507
74 Subventions d'Exploitations	53 800
75 Autres Pdts Gestion Courante	-
76 Produits Financiers	3 271
<b>Sous Total</b>	<b>756 540</b>
77 Produits Exceptionnels	-
78 Reprises de Provision	25 000
79 Transfert de Charges	-
<b>Total des Produits</b>	<b>781 540</b>

<b>Résultat DEGATS</b>	<b>0 €</b>
------------------------	------------

**ECOCONTRIBUTION**

*Charges d'Exploitation*

	Prévisionnelles
60 Achats	27 842
61 Services Extérieurs	-
62 Autres Services Extérieurs	19 173
63 Impôts & Taxes	2 764
64 Charges de Personnel	34 571
65 Autres Charges Gestion Courantes	-
66 Charges Financières	-
<b>Sous Total</b>	<b>84 350</b>
67 Charges Exceptionnelles	-
68 Dotations Aux Amortissements	-
69 Impôts sur les Sociétés	-
<b>Total des Charges</b>	<b>84 350</b>

*Produits d'Exploitation*

	Prévisionnelles
70 Ventes	3 350
74 Subventions d'Exploitations	81 000
75 Autres Pdts Gestion Courante	-
76 Produits Financiers	-
<b>Sous Total</b>	<b>84 350</b>
77 Produits Exceptionnels	-
78 Reprises de Provision	-
79 Transfert de Charges	-
<b>Total des Produits</b>	<b>84 350</b>

<b>Résultat ECOCONTRIBUTION</b>	<b>0 €</b>
---------------------------------	------------

**PRESTATIONS ENVIRONNEMENTALES**

*Charges d'Exploitation*

	Prévisionnelles
60 Achats	-
61 Services Extérieurs	-
62 Autres Services Extérieurs	6 400
63 Impôts & Taxes	5 542
64 Charges de Personnel	63 058
65 Autres Charges Gestion Courantes	-
66 Charges Financières	-
<b>Sous Total</b>	<b>75 000</b>
67 Charges Exceptionnelles	-
68 Dotations Aux Amortissements	-
69 Impôts sur les Sociétés	-
<b>Total des Charges</b>	<b>75 000</b>

*Produits d'Exploitation*

	Prévisionnelles
70 Ventes	-
74 Subventions d'Exploitations	75 000
75 Autres Pdts Gestion Courante	-
76 Produits Financiers	-
<b>Sous Total</b>	<b>75 000</b>
77 Produits Exceptionnels	-
78 Reprises de Provision	-
79 Transfert de Charges	-
<b>Total des Produits</b>	<b>75 000</b>

<b>Résultat ENVIRONNEMENT</b>	<b>0 €</b>
-------------------------------	------------

Il est naturellement lié à un projet de cotisations déclinées en 2 choix :

- le CHOIX 1, privilégié par votre conseil d'administration fédéral afin de réaliser toutes les annonces que je viens de faire ;

- le CHOIX 2, alternatif, préfigurerait un budget dans lequel l'aide exceptionnelle de l'Etat pour financer les dégâts (53 800 €) serait mise en réserve au lieu d'être mobilisée dans le fonctionnement annuel de la prochaine saison.

Types de cotisations :		CHOIX 1 :	CHOIX 2 :	
Budget Fonctionnement Général	Cotisation départementale annuelle du chasseur	105 €	105 €	
	Adhésion annuelle ACCA, AICA & Chasse privée	210 € + 0,02 €/ha	210 € + 0,02 €/ha	
	Adhésion annuelle des PARCS & ENCLOS	30 €	30 €	
	Contrat de services des territoires (facultatif)	180 €/adhérent + 40 €/territoire + 0,05 €/ha	180 €/adhérent + 40 €/territoire + 0,05 €/ha	
Budget Gestion & Dégâts de Grand Gibier	Bracelet cerf	60 €	60 €	
	Bracelet biche et faon de cerf	40 €	40 €	
	Bracelet sanglier	Gratuit	Gratuit	
	Bracelet chevreuil	15 €	15 €	
	Bracelet daim	10 €	10 €	
	Bracelet pour PARC, ENCLOS	5 €	5 €	
	Contribution Territoriale Dégâts	Pour une collecte de <b>477 962 €</b>	Pour une collecte de <b>531 762 €</b>	
	<i>Dont</i> → Part mutualisée selon la surface d'adhésion	≤ 100 ha	<b>100 €</b>	<b>111 €</b>
		101 à 200 ha	<b>200 €</b>	<b>223 €</b>
		201 à 500 ha	<b>300 €</b>	<b>334 €</b>
501 à 1000 ha		<b>500 €</b>	<b>556 €</b>	
1001 à 1500 ha		<b>700 €</b>	<b>779 €</b>	
1501 à 2000 ha		<b>900 €</b>	<b>1001 €</b>	
2001 à 2500 ha		<b>1100 €</b>	<b>1224 €</b>	
2501 à 3000 ha		<b>1300 €</b>	<b>1446 €</b>	
> 3000 ha	<b>1500 €</b>	<b>1669 €</b>		
<i>Dont</i> → Part proratisée à la surface boisée du territoire	au titre de l'unité de gestion	<b>0,06 € à 2,50 €/ha boisé</b>	<b>0,07 € à 2,78 €/ha boisé</b>	
	au titre de la commune	<b>0,00 € à 7,04 €/ha boisé</b>	<b>0,00 € à 7,83 €/ha boisé</b>	

Le président remercie le trésorier ainsi que l'ensemble de l'équipe comptable.

## 4. Proposition du conseil d'administration

Le président donne la parole au secrétaire Patrick FILLoux afin d'aborder les propositions du conseil d'administration fédéral, qui seront soumises au vote électronique.

Ce vote électronique est une avancée technologique majeure car il permet d'impliquer un maximum d'adhérents dans les choix fédéraux proposés. Conformément aux statuts de la Fédération, ce vote électronique est ouvert à tous les adhérents préalablement inscrits à cette assemblée générale et qu'il sera supervisé par Maître Hortholary, commissaire de justice à Limoges, lequel a constaté que le vote avait réuni 256 votants pour 7 232 voix exprimées.

Le secrétaire présente les différentes propositions soumises au vote de l'assemblée générale :

- Proposition et vote n°1 : Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2024.

Le conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne propose aux adhérents d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024.

POUR	6880
CONTRE	45
ABSTENTION	307

- Proposition et vote n°2 : Approbation des comptes clos au 30 juin 2024 et affectation des résultats.

Le conseil d'administration fédéral propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024, le rapport du commissaire aux comptes et l'affectation des résultats aux comptes de réserve soit

- ✓ Un déficit de 139 198 € au compte général de la Fédération,
- ✓ Un excédent de 93 011 € au compte de gestion des dégâts de grand gibier.

POUR	6636
CONTRE	125
ABSTENTION	471

- Proposition et vote n°3 : Budget et cotisations fédérales pour la saison de chasse 2025-2026.

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire et de satisfaire les nouveaux projets de la fédération au cours de la prochaine saison, le conseil d'administration fédéral propose à l'assemblée générale d'adopter les cotisations prévues au choix 1 pour configurer le budget 2025-2026.

CHOIX 1	5940
CHOIX 2	152
ABSTENTION	1140

- Proposition et vote n°4 : Cooptation d'un nouvel élu au sein du conseil d'administration fédéral.

Conformément à l'alinéa 40 des statuts, le conseil d'administration fédéral propose à l'assemblée générale de valider la cooptation de Monsieur Guillaume GUERIN en qualité de représentant de l'arrondissement de Limoges.

« Le président reprend la parole. Guillaume Guérin a été coopté par le conseil d'administration fédéral le 14 novembre 2024, en remplacement de Kévin DARTAYET, administrateur démissionnaire. Le président propose à Guillaume Guérin de se présenter et d'expliquer ses motivations. »

POUR	5920
CONTRE	812
ABSTENTION	500

- Proposition et vote n°5 : Renforcement du nombre de chasseurs en Haute-Vienne.

Considérant l'importance capitale du recrutement durable de nouveaux chasseurs pour stabiliser la démographie des adhérents en Haute-Vienne, le conseil d'administration fédéral propose à l'assemblée générale de poursuivre l'opération Permis de chasser à 0 € et de la renforcer par une nouvelle opération, intitulée Chasse avec Moi, visant à mieux accompagner les nouveaux chasseurs au cours de leurs trois premières saisons de chasse.

POUR	6797
CONTRE	360
ABSTENTION	75

- Proposition et vote n°6 : Création d'une société commerciale Chasseurs de la Haute-Vienne.

Considérant la nécessité de développer de nouvelles activités pour compléter les recettes de la Fédération (vente de marchandises, études environnementales, services informatiques, prestations intellectuelles...), lesquelles peuvent entrer en concurrence avec d'autres secteurs professionnels et être assujetties à la TVA, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de créer une société commerciale « Chasseurs de la Haute-Vienne » dotée d'un capital social de 1000 € pour gérer ces enjeux.

POUR	5563
CONTRE	883
ABSTENTION	786

- Proposition et vote n°7 : Organisation de l'assemblée générale 2026

Constatant le nombre croissant d'assemblées générales organisées en soirée tant dans le milieu associatif que cynégétique (ACCA, autres Fédérations, ...), le conseil d'administration fédéral propose aux adhérents :

CHOIX 1 : maintien de l'AG fédérale 2026 un samedi matin	4911
CHOIX 2 : organisation de l'AG fédérale 2026 un vendredi soir	1505
ABSTENTION	816

Aucune question n'a été inscrite par les adhérents 20 jours avant l'assemblée générale.

Le président reprend la parole et remercie le secrétaire.

## 5. Intervention des invités

Le président excuse l'absence de Jean-Christophe BOIREAU, président de la Fédération de pêche, en déplacement pour une réunion nationale.

Le président donne la parole aux différents invités présents lors de l'assemblée générale à savoir :

- Monsieur Arnaud GUETRE, chef du service départemental de l'OFB,
- Le lieutenant-colonel Arnaud AMESTOY, représentant la gendarmerie de la Haute-Vienne,
- Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, président du syndicat des propriétaires forestiers du Limousin,
- Monsieur Bertrand VENTEAU, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne,
- Monsieur Guillaume GUERIN, président de la communauté urbaine de Limoges Métropole,
- Monsieur François VINCENT, conseiller régional, représentant le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental, représentant le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Christian REDON-SARRAZY, sénateur de la Haute-Vienne,
- Madame Isabelle BRIQUET, sénatrice de la Haute-Vienne,
- Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE, maire de Limoges,
- Monsieur Stéphane NUQ, directeur départemental des territoires.

Le président remercie l'ensemble des intervenants.

## 6. Remise de récompenses

Le Président au nom de la Fédération souhaite distinguer plusieurs personnes dont les états de service au bénéfice de la chasse en Haute-Vienne sont à souligner. Elles vont être honorées à la demande des territoires de chasse et sur avis motivé du conseil d'administration fédéral.

Le Président rappelle que quatre types de distinction existent :

- Le diplôme d'honneur de la Fédération ;
- La médaille de bronze de la Fédération ;
- La médaille d'argent de la Fédération ;
- La médaille de vermeil de la Fédération.

Jean-Paul LAVAUD remet à Monsieur Dominique AYMARD, président de l'ACCA de Saint-Sornin-la-Marche depuis 1990, la médaille de bronze.

Jean-Jacques MAZIERE remet à Madame Jane-Marie GROS, secrétaire de l'ACCA de Peyrilhac depuis le 23 mai 1997, la médaille de bronze.

Jean-Jacques MAZIERE remet à Monsieur Jean-Louis MOREAU, membre du conseil d'administration de l'ACCA de Montrol-Sénard de 1998 à 2002, trésorier de 2002 à 2015 et de 2018 à 2020, trésorier adjoint depuis 2020, la médaille de bronze.

Christophe DENIS remet à Monsieur Roland MAURY, membre du conseil d'administration de l'ACCA de Limoges de 2004 à 2014, trésorier de l'ACCA depuis 2014, la médaille de bronze.

Christian LAFARGE remet à Monsieur Jean-Louis FRAISSEIX, vice-président de l'ACCA de Châteauneuf-la-Forêt depuis 2009, la médaille de bronze.

Christian LAFARGE remet à Monsieur Patrick FILLoux la médaille d'argent de la Fédération, pour son implication en tant que bénévole au permis de chasser depuis le 20 juin 2016.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes à l'assemblée générale.

La séance est levée à 12h54.